

Écoles de surf : la Bretagne victime de son succès

Avec l'engouement pour les sports de glisse, les écoles de surf ont fleuri sur les plages bretonnes. En l'absence de règles, les conflits d'usages se multiplient, laissant redouter un été accidentogène.

Trois questions à

MATHIEU CARPENTIER

Cadre technique fédéral



Propos
recueillis
par V. C.-R.

Quelles sont
les conditions
requis

pour créer une école de surf ?

La règle est la même pour l'auto-entrepreneur ou la grosse structure : pour pouvoir renseigner contre rémunération, il faut être titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention surf. En Bretagne, la formation est assurée l'ENSVN à Saint-Pierre-Quiberon (56), le plus souvent après un

« Un zonage
de la plage testé du
côté de Quiberon »

parcours en compétition. Mais le diplôme ne suffit pas. Toute installation doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie concernée.

Pourquoi le nombre d'écoles a-t-il explosé ces dernières années en Bretagne ?

La région compte 2 700 km de côte et le surf s'y est démocratisé, au fur et à mesure que les pionniers ont gagné des titres et ont eux-mêmes créé leurs écoles près des spots qu'ils connaissaient. Le matériel a beaucoup évolué, il est devenu plus abordable. La discipline a été très médiatisée. Il y a eu un effet Miss France, quand la Bretonne Laury Thilleman, surfeuse, a porté la couronne. À présent, il y a un effet covid : les sports nautiques, qui avaient déjà le vent en poupe, cartonnent depuis que les salles de sport sont fermées. Les moniteurs, privés de voyages vers les spots étrangers, ont, quant à eux, assuré des cours tout l'hiver, stimulant la demande. Sans oublier l'entrée du surf aux JO 2024.

Comment régler les conflits d'usages ?

Une commission sécurité a été créée au sein de la Fédération française de surf, afin de donner des outils aux maires. Un zonage vient d'être décidé, pour l'été, sur la plage de Penthièvre, à Saint-Pierre-Quiberon. Des bouées délimiteront les espaces dévolus aux surfeurs, chars à voile, kites et baigneurs...



Valérie Cudennec-Riou

● La plage est à tout le monde. Avec la crise sanitaire, les Bretons, les premiers, redécouvrent cet espace de liberté aussi propice à la baignade qu'au stand-up paddle ou à la pêche à pied. Peut-on, pour autant, tout y faire sans qu'aucune règle ne soit établie ? C'est la question posée par nombre d'acteurs du nautisme aux élus, qu'ils placent devant leurs responsabilités avant un été qu'ils redoutent meurtrier. « Depuis un an, les scolaires ont été privés de cours en piscine ; tout le monde se rue sur les activités nautiques sans en connaître les codes, parfois même sans avoir appris à nager », relève l'un d'eux, évoquant un risque de noyades accru.

Les tensions sont réelles et le sujet, hautement sensible. En presqu'île de Crozon (29) et de Quiberon (56), comme en baie d'Audierne (29) ou à Guidel (56), le nombre d'écoles de surf explose.

54 structures commerciales privées, dont 23 labellisées, selon le dernier comptage effectué par la Ligue de Bretagne, auxquelles s'ajoutent 31 clubs associatifs affiliés. Beaucoup plus, dans les faits, si l'on tient compte des enseignes éphémères qui profitent de l'afflux de vacanciers, l'été, pour se faire leur place au soleil, à peu de frais, sans grande considération pour les autres usagers. Un maquis qui irrite, fâche même ; toutefois, les langues ne se délient

pas facilement : peur de « mettre de l'huile sur le feu » dans un milieu où « tout le monde se connaît ».

L'urgence de « définir des règles »

Sollicité par nos soins, un professionnel du secteur, qui souhaite garder l'anonymat, appelle les maires, responsables de la bande littorale de 300 mètres, à mettre de l'ordre dans « un bazar dans lequel personne ne trouve son compte, dit-il. Ni l'habitant, qui n'ose plus venir à la plage en raison des parkings bondés ; ni le moniteur, contraint de se battre pour avoir son espace de travail ; ni le surfeur aguerri, empêché de gagner le large tellement il y a de monde dans l'eau ; ni l'estivant, dont la zone de baignade est traversée par des kite-surfs. »

« Les maires doivent mettre de l'ordre dans un bazar dans lequel personne ne trouve son compte. »

Des tas d'accidents dans l'eau ne sont pas recensés, assure-t-il, exhortant les élus à « mettre fin au flou et à définir des règles ». L'enjeu est sécuritaire. « Il est aussi écologique, avance un autre professionnel. Faute d'aménagements suffisants - parkings, toi-

lettes -, des fourgons squattent l'espace public, des gens y font même leurs besoins. » La jungle face au vent.

La liberté de chacun et... l'intérêt général

Le problème n'est évidemment pas de la même ampleur, selon l'endroit. À Santec (29), une deuxième école de surf (troisième, si l'on compte le centre nautique, multiglisse) a ouvert, ce mois d'avril, à côté de l'école du Léon, créée en 2009 par Jean-Baptiste Bodénès, au Dossen. « L'été dernier, j'avais dû refuser du monde. Là, on va être à sept moniteurs au lieu de quatre sur la plage. On verra bien », réagit ce dernier, pas foncièrement hostile. Ses nouveaux voisins font valoir, eux, le nombre grandissant de nouveaux pratiquants et l'étendue de la plage (1,5 km). « Sur le littoral landais, c'est une école tous les 100 mètres », souligne Pierre Martin, l'un des deux associés de la Dossensurfschool.

Une situation assez proche de celle que connaît le site de La Torche, à Ploemeur (29), spot prisé frisant la saturation, avec une quinzaine d'écoles de surf recensées entre Pors-Cam et Tronoën. Encore ne s'agit-il que de la liste officielle. Un foisonnement qui « nécessite d'être encadré », estime Ronan Chatain, patron de l'ESB La Torche, première école de surf à ouvrir dans la région, en 1994. « C'est un enjeu du territoire. Le trait de côte n'est pas extensible. Il faut que chaque usager ait sa part de liberté, qu'il

puisse pratiquer en sécurité, tout en veillant à la préservation des sites sensibles. »

Un rôle d'éducation

Le bodyboarder Frédéric Quémener, qui vient d'ouvrir la Glaz surf skol, une école de surf itinérante entre la

« C'est un enjeu du territoire. Le trait de côte n'est pas extensible. Il faut que chaque usager ait sa part de liberté, qu'il puisse pratiquer en sécurité. »

baie de Douarnenez, le Cap-Sizun et le haut de la baie d'Audierne (29), ne dit pas autre chose. « J'ai longtemps hésité car les écoles sont souvent mal vues des fondus de surf, au motif qu'elles participeraient à la surpopulation des spots. Je pense que c'est leur faire un faux procès. » « Pacifiste », il dit « comprendre les locaux, éternels d'avoir à partager les (rares) très bonnes vagues, tout autant que les surfeurs de haut niveau qui créent leur école pour vivre de leur passion. Et il ajoute : « Je crois surtout que les écoles ont un rôle à jouer, justement, pour éduquer les nouveaux pratiquants, les faire progresser en les sensibilisant à l'éthique et à la protection de l'environnement. »